

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : karen-girard-cssp-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/88c665c8fee3d073cd2634ee>

Date d'obtention : 2025-06-17 15:00:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- L'importance de protéger la victime
- L'importance de suivre les étapes de la méthode avec la trousse
- Le fait qu'aucun intervenant, policier ou autre ne consultera les images
- Une fois les interventions complétées à l'école et les informations remises aux policiers, la suite est entre les mains du service policier et l'école ne peut plus intervenir, n'étant pas mandataires du service de police

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'aurai davantage un sentiment de compétence et je me sentirai mieux outillée si j'ai à intervenir dans une situation impliquant les sextos.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À avoir une attitude de bienveillance et d'empathie ainsi qu'à l'importance de protéger la victime dans son intégrité.